Ordonnance collective

TITRE :	A-1.40 Initier des mesures thérapeutiques réaction allergique cutanée modérée		
NUMÉRO :	OC CSSSM INF 58		
PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :		**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :**	**RÉVISION LE :**
		2011-02-23	
PROFESSIONNELS AUTORISÉS :	Infirmière pratiquant à l'urgence du CSSS de Memphrémagog		
CLIENTÈLE VISÉE :	Personne qui se présente à l'urgence		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES :	▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance		

1. INDICATIONS :

Personne présentant des signes de réactions allergiques

2. CONDITIONS D'INITIATIONS :

Personne qui présente un rash ou des démangeaisons cutanées, ou un œdème ou du prurit

3. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

Initier rapidement la prise en charge de la clientèle présentant des signes de réaction allergique

4. LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Dysphagie ;

Hypotension ;

Œdème généralisé ;

Douleur thoracique ;

Dyspnée ;

Enfant < 5ans ;

Grossesse.

5. DIRECTIVES / RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES

5.1 Intervention et évaluation infirmière

- Évaluer la condition physique de la personne

5.2 Initier des mesures et thérapeutiques

ALDULTE

- Administrer Bénadryl 50 mg per os

ENFANT DE 5 ans et plus

- «Administrer Bénadryl 1.25 mg/kilo

6. SOURCES :

Méthodes de soins infirmiers

APPROBATION :	SIGNATURE :	DATE : 2011-02-23
PRÉSIDENT DU CMDP : DR YVES ARCAND		
CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE : ARMELLE APTER, PH.		
DQSI LISE ST-PIERRE, DIRECTRICE		
RÉVISION :	**SIGNATURE :**	**DATE :**
PRÉSIDENT DU CMDP : DR YVES ARCAND		
CHEF DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE : ARMELLE APTER, PH.		
DQSI LISE ST-PIERRE, DIRECTRICE		

\\Cs05mem90051\usagers\boiden01\Doc\Pharmacie\ORDONNANCES COLLECTIVES\Adoptées\58 CSSSM-INF-A-1.40 Initier des mesures thérapeutiques réaction allergique cutanée modérée.doc